

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 18 octobre 2013

Assemblée communale

L'assemblée communale du lundi 2 décembre 2013 abordera les points suivants : le budget communal 2014, l'adoption du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan, information sur le décompte final du quartier rue des Sources – l'Orée du Bois, nommer un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire et un(e) vice-secrétaire des assemblées pour la législature 2014-2017, nommer 3 vérificateurs (vérificatrices) des comptes (Commission de vérification des comptes - CVC) ou, si nécessaire, un organe de révision de droit privé (ORDP) pour la législature 2014-2017 et se terminera avec le rapport du maire.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40.- francs de base plus 2.- francs pour la plaquette.

Petit permis de construire (non publié selon art. 27 DPC)

Auteur du projet, requérant et propriétaire foncier : Mme Tauran Ariane, Rue Neuve 58, 2613 Villeret ; Projet : Aménagement d'une place (groise ou goudron) sur une parcelle voisine du domaine des CFF. Emplacement : Parcelle n° 280, lieu-dit rue du Brue 13 (dans le triangle situé entre l'ancien atelier Mécanique Egger, la ligne CFF et la rue du Brue) à Villeret, zone d'activités. Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 18 novembre 2013.

Petit permis de construire (non publié selon art. 27 DPC)

Auteur du projet, requérant et propriétaire foncier : M. Paparo-Eggen Jean-François, Rue Neuve 71, 2613 Villeret ; Projet : construction d'un couvert pour camping-car adossé à la façade Est du garage existant. Emplacement : Parcelle n° 689, lieu-dit rue du Neuve 71 à Villeret, zone H2. Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 18 novembre 2013.

Qualité de l'eau

Prélèvement du 18 juin 2013, eau du réseau, rue de la Côte, température de l'eau : 13.0°C :

Paramètre		Résultat Unité
Escherichia coli	0	germes/100ml
Entérocoques	0	germes/100ml
Germes aérobies	0	germes/100ml
pH		7.5
Conductivité (25°C)		418 µS/cm
Turbidité 90		0.2 FTU
Absorption UV 254		0.009 cm-1
DOC		0.3 mg/l
Oxydabilité		2.1 mg/l
Alcalinité		21.3 °f
Dureté totale		18.4 °f
Potassium		0.2 mg/l
Sodium		0.7 mg/l
Calcium		68.5 mg/l
Magnésium		3.2 mg/l
Ammonium	<	0.004 mg/l
Nitrite	<=	0.002 mg/l
Phosphate		0.01 mg/l
Chlorure		1.5 mg/l
Sulfate		4 mg/l
Nitrate		2.8 mg/l

Prélèvement du 24 septembre 2013, Les Toulères, eau de source désinfectée, température de l'eau : 9.5°C :

Paramètre		Résultat Unité
Escherichia coli	0	germes/100ml
Entérocoques	0	germes/100ml
Germes aérobies	10	germes/100ml

Prélèvement du 24 septembre 2013, Rue Principale 53, eau de réseau, température de l'eau : 10.8°C :

Paramètre		Résultat Unité
Escherichia coli	0	germes/100ml
Entérocoques	0	germes/100ml
Germes aérobies	0	germes/100ml

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal

Villeret, le 14 octobre 2013

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>
admin@villeret.ch